

A TOUTES NOS STRUCTURES « Branches services publics et services de santé »

SÉGUR
SOCIAL, MÉDICO-SOCIAL ET SECTEUR PRIVÉ
EXTENSION DU CTI,
Attention la prudence est de mise !

Cher(e)s Camarades,

Vendredi 18 février 2022 s'est tenue la conférence sociale que nous avons actée dans le Ségur 2 (accord LAFORCADE).

Celle-ci s'est résumée aux annonces du Premier Ministre, 1,3 milliards débloqués, dont 800 millions pour l'attribution du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) aux agents que le gouvernement avait unilatéralement et sciemment écartés du Ségur alors que FO revendiquait le versement du CTI à tous les agents quel que soit le grade ou le lieu d'exercice.

Si nous pouvons nous féliciter de cette nouvelle extension concernant 200 000 agents qui vont pouvoir dès le mois d'avril toucher les 230 euros brut (183 € net – comptant pour le calcul de la retraite), le périmètre de cette mesure reste un peu flou, car il n'a pas été clairement défini pendant la conférence. Seuls certains métiers vont y émarger : ceux de l'accompagnement éducatif et du soin seront concernés dans les structures éducatives.

Nous prenons beaucoup de précautions dans l'écriture de cette circulaire, car même le cabinet du ministère de la Santé, interrogé hier sur l'attribution pour certains agents, reste prudent et attend les indications précises des services du Premier Ministre qui ont piloté la conférence.

Un document doit nous être envoyé rapidement avec la déclinaison des structures et des métiers éligibles par la décision du gouvernement. Vous serez alors destinataires d'une circulaire en faisant état.

Cette conférence sociale n'est pas issue d'une négociation, concertation ou groupe de travail avec les Organisations Syndicales signataires du SÉGUR 2, mais bien issue d'une décision unilatérale du seul gouvernement.

Toutefois, nous avons ré-interpellé le Premier Ministre, car pour Force Ouvrière l'exclusion des agents administratifs, techniques et ouvriers des structures sociales et médico-sociales est inadmissible. Ce sont environ 7 000 agents qui manquent encore à l'appel pour que l'ensemble des agents de la FPH obtiennent enfin le versement du CTI. La Fédération FO-SPS va continuer de peser de tout son poids pour obtenir gain de cause pour cette légitime revendication.

Concernant la fonction publique territoriale, nous restons tout aussi prudents sur la communication tant que nous n'avons pas le champ exact du périmètre. Bien entendu, nous continuons à revendiquer la transposition à l'ensemble des agents territoriaux relevant des secteurs sociaux et médico-sociaux.

Concernant le secteur privé à but lucratif et non lucratif, le gouvernement avait souhaité que des discussions s'ouvrent sur le champ conventionnel, afin d'entrevoir une convention collective unique. L'Union Nationale de la Santé Privée FO, ainsi que la FNAS FO, présentes à la conférence se sont dites opposées à cette orientation de convention collective unique, et ont quitté la conférence.

La Fédération restera vigilante pour que les mesures annoncées soient respectées et nous ne manquerons pas de vous tenir informés des avancées et précisions à venir.

Attention à certaines informations erronées : hier déjà un établissement nous contactait, son directeur ayant informé les agents qu'ils ne toucheraient pas le CTI, alors que le cabinet du ministre nous disait l'inverse !! Alors la prudence s'impose !

Le secrétariat fédéral

Paris, le 22 février 2022